Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260402-202604007-DE

Billiers

CONSEIL MUNICIPAL DU
02 AVRIL 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DEUX AVRIL,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 15 Votants : 15

Date de la convocation : 27/03/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Louise LE GUENNEC est élu(e) secrétaire.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEANCES PRECEDENTS (communiqués par messagerie le 27/03/2026).

Délibération 2026 04 007
Désignation des représentant(e)s au syndicat mixte Eau du Morbihan

En application des statuts du syndicat mixte Eau du Morbihan, la commune de BILLIERS fait partie du Collège électoral du périmètre de la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne, qui se compose de 26 membres. Chaque commune est représentée par deux délégués.

Il convient de désigner les 2 représentants de la commune pour la commune de BILLIERS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix pour, décide :
D'ELIRE au titre de délégués du Conseil Municipal de BILLIERS, au sein du Syndicat EAU DU MORBIHAN :

- Monsieur Bernard MONTI
- Monsieur Bertrand ROBERDEL

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____